

N° 16 – Délibération relative à l'affectation des résultats - compte administratif 2018 du Budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;

VU la délibération n°2019-47 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 27 mars 2019 adoptant le budget annexe « SPANC » 2019 avec reprise anticipée des résultats ;

VU la délibération n° 2019-.. du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 24 mai 2019 portant adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2019-.. du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 24 mai 2019 portant adoption du compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que la reprise anticipée est conforme à la reprise définitive du résultat ci-dessous ;

Après avoir procédé au règlement du budget annexe 2018 de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, et avoir fixé les résultats des différentes sections budgétaires conformément au tableau ci-après ;

CONSIDERANT les restes à réaliser :

En dépenses : 14 752 €

En recettes : 0 €

Affectation et reports 2019							
	Résultat de clôture 2018	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	19 371,97	14 752,00	0,00	-14 752,00	4 619,97		19 371,97
FONCTIONNEMENT	45 390,01				45 390,01		45 390,01
TOTAL	64 761,98	14 752,00	0,00	-14 752,00	50 009,98	0,00	64 761,98

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances réunie le 9 mai 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **l'excédent de fonctionnement de + 45 390.01 € est reporté en recette de la section de fonctionnement – compte 002 du budget 2019.**
- **le résultat d'investissement de + 19 371.97 € est repris en recette de la section d'investissement– compte 001 du budget 2019**

- **et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, définitivement closes et les crédits annulés.**